

Guillaume BAILLY – Président
InterSyndicale Nationale des Internes
12 rue Cabanis 75014 Paris
06 50 67 39 32

Monsieur Aurélien Rousseau
Ministre de la santé et de la prévention
14 Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

A Paris, le 2 octobre 2023

Préavis de grève

Objet : Grève illimitée des internes de médecine, docteurs juniors et FFI

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous informer que, conformément aux articles L. 2512-1 et L. 2512-2 du Code du travail, l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) dépose le présent préavis national de grève concernant l'ensemble des activités des internes, docteurs juniors et faisant fonction d'interne.

Les revendications de l'ISNI pour ce mouvement de grève sont les suivantes :

- La suppression de toutes les mesures coercitives pesant sur la médecine libérale dans la Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels. Cela concerne particulièrement l'obligation individuelle de garde ou d'astreinte et l'obligation de les assurer à l'hôpital public, ainsi que l'interdiction de l'intérim pour les jeunes médecins.
- L'assurance d'avoir les moyens nécessaires pour aboutir sans délai à une convention ambitieuse qui valorisera l'expertise du médecin.

L'ISNI dépose un préavis de grève nationale illimité débutant le 13 octobre 2023 à 9h.

Dans le cadre du présent préavis, les internes peuvent se déclarer grévistes pour l'ensemble de leurs activités ambulatoires, de service de jour et/ou de permanence des soins ; pour les internes soumis à des obligations de permanence des soins (garde, astreinte) et dont les horaires d'embauche débordent des jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les internes en amont et en aval de ces journées.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la législation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail et des dispositions rappelées par l'instruction N°DGOS/RH3/2016/21 du 22 janvier 2016.

Nous précisons que nous sommes disposés à nous entretenir des sujets susmentionnés.

Confiants en vos bienveillance et capacité d'écoute, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre considération distinguée.

Guillaume BAILLY
Président de l'ISNI

